



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON

**RÈGLEMENT NUMÉRO 839-2012:
Modifiant le règlement de zonage #512**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite apporter des modifications au règlement de zonage numéro 512 afin de le rendre conforme au plan d'urbanisme numéro 511 auquel la Ville apporte des modifications, notamment sur une partie du territoire affectée industrielle ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite apporter des modifications au règlement de zonage numéro 512 afin d'exclure le lot 3 229 838 de la zone IN-4 et pour créer la zone résidentielle HC-8;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite permettre un développement domiciliaire dont l'usage principal est l'habitation collective dans cette zone projetée ;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur le Maire Stéphane Gendron le 6 février 2012 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du 1^{er} projet de règlement à la séance ordinaire du conseil le 2 avril 2012;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 22 mai 2012;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement à la séance extraordinaire du conseil tenue le 29 mai 2012;

CONSIDÉRANT QU' aucune demande valide pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été reçue à la Ville à l'égard du second projet de règlement;

12-07-03-2986

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

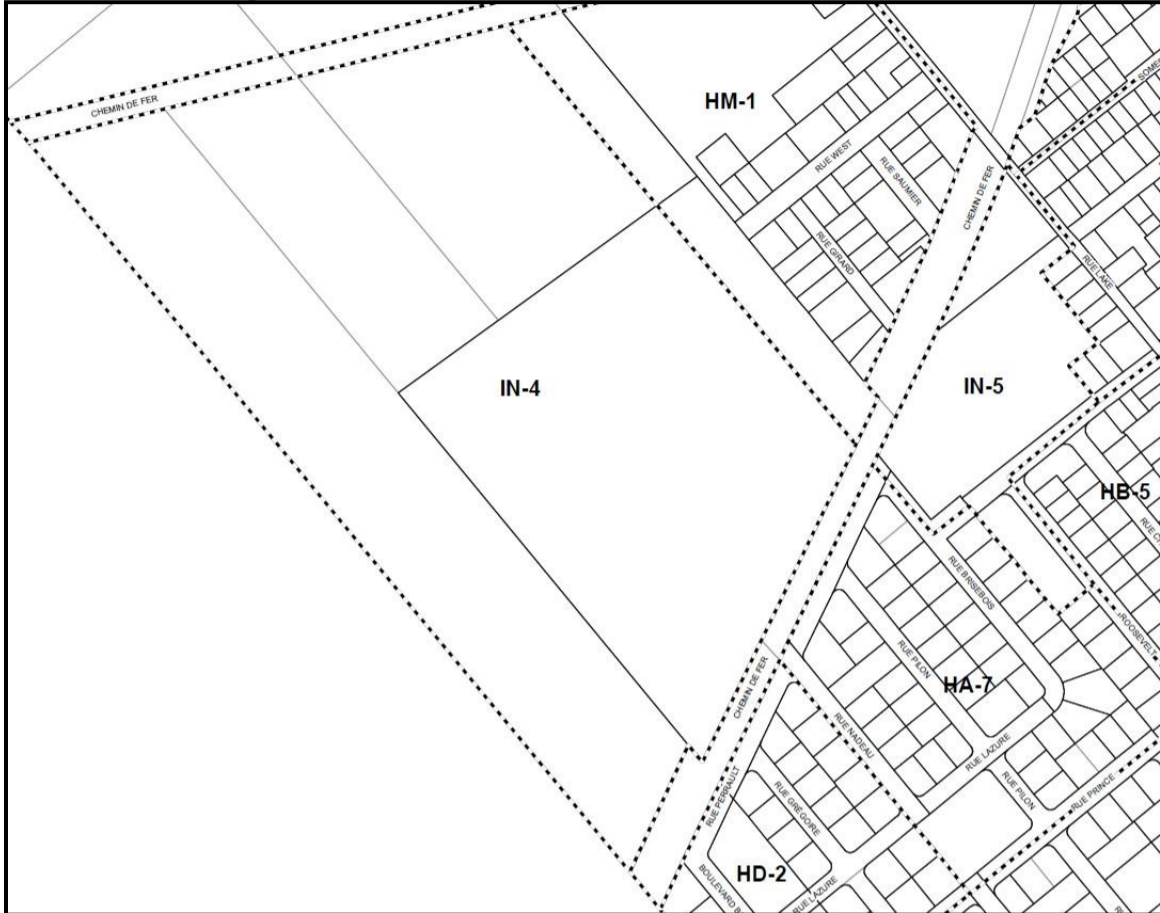
QUE le Conseil municipal adopte, sans changement, le règlement portant numéro 839-2012, statue et décrète par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

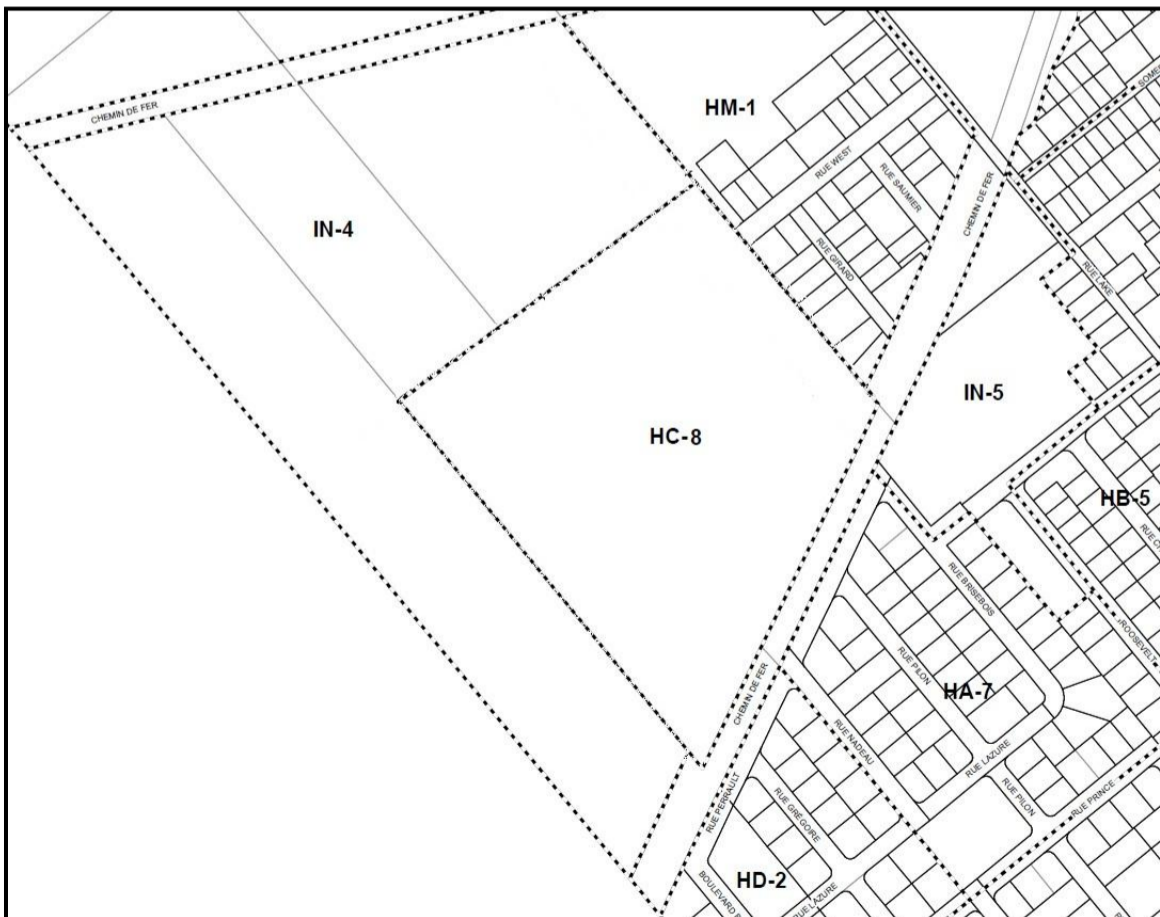
Le plan de zonage, annexe A du règlement de zonage numéro 512, est modifié tel que suit :

- Le lot 3 229 838 est exclus de la zone IN-4 ;
- La zone HC-8 est créée à même le lot 3 229 838 ;

Plan en vigueur



Plan modifié



(Article susceptible d'approbation référendaire)

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Stéphane Gendron, maire

Denyse Jeanneau, Greffière

Avis de motion:	6 février 2012
Adoption du projet de règlement:	2 avril 2012
Numéro d'adoption du règlement	12-04-02-2880
Assemblée publique :	22 mai 2012
Adoption du 2 ^e projet de règlement :	29 mai 2012
Numéro d'adoption du 2 ^e projet de règlement	12-05-29-2949
Avis public (<i>article 132 de la LAU</i>)	11 juin 2012
Adoption du règlement	3 juillet 2012
Numéro d'adoption du règlement	12-07-03-2986
Certificat de conformité par la MRC	8 août 2012
Entrée en vigueur du règlement:	8 août 2012
Avis public (de l'entrée en vigueur du règlement)	31 août 2013